

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 8 décembre 2016

Le Conseil Municipal d'ITXASSOU s'est réuni en séance publique le 8 décembre 2016 sous la présidence de M. **GAMOY**, Maire.

2016ko abendoaren 8an, Itsasuko Kontseilua bildu da GAMOY auzapezaren lehendakari itzalpean.

Présents / Hor zirenak : MM. **ARLUCIAGA - BORTHURY - CATELIN LARRE - DARQUY - DUCASSOU - GOÑI - HARISPOUROU – HIRIBARNE - ITURBURUA – LASCARAY - MENDIVIL NOËL – USTARROZ jaun, andereak.**

Absents excusés - Barkatuak : MM. **IRIQUIN - JOUIN - LACO – MACHICOTE POEYDESSUS - MATHOREL -POCHELU jaun andereak**

Pouvoirs - Ahalordeak : Mme **LACO** anderea à Mme **CATELIN LARRE** andereari - Mme **MACHICOTE POEYDESSUS** anderea à M. **GAMOY** jaunari – M. **IRIQUIN** jauna à M. **USTARROZ** jaunari - M. **JOUIN** jauna à M. **GOÑI** jaunari

A 20 H 30 le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Désignation du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, désigne Jean-Paul ITURBURUA en cette qualité.

Adoption du Procès-verbal de la dernière séance

Philippe LASCARAY tient à préciser que son intervention dans le cadre de la question relative à l'UGECAM et portant sur le prix n'est pas retranscrite de façon claire en ce sens qu'elle relevait plus de la boutade que d'un positionnement à proprement parler. Il entendait par là attirer l'attention des élus et éviter que le conseil ne réitère la même erreur que pour le trinquet.

L'évocation de ce point particulier permet de préciser ce que certains semblent ne pas avoir saisi à savoir que le montant de 1 500 000 € annoncé pour la propriété « La Nive » n'est pas le prix fixé par l'UGECAM mais bien l'estimation du service du Domaine.

Procès-verbal adopté à l'unanimité des présents.

1 – Validation fonds de concours de la communauté de communes Errobi

Le Maire rappelle que lors de la dernière séance du conseil municipal, la commune sollicitait de la communauté de communes une modification des fonds de concours attribués à ITXASSOU afin de tenir compte de la modification du plan de financement.

Cette révision a été délibérée et acceptée par le conseil communautaire réuni le 7 décembre 2016. Le Maire explique qu'il convient dès lors que la commune d'ITXASSOU acte définitivement sa demande de sorte que la Communauté de Communes soit en capacité de verser les fonds sur l'exercice budgétaire 2016.

Le Maire rappelle que le montant de l'aide se chiffre à 589 510 € pour un programme de travaux d'investissement de 1 583 000 €.

Sur l'intervention de Jean-Michel GOÑI il est précisé que le chantier Peruskinia n'y est pas retenu, les travaux ayant débuté fin novembre. De fait le montant des travaux facturés s'élève à 1 455 000 €.

Le conseil municipal décide d'approuver le fonds de concours modifié attribué par la Communauté de communes ERROBI par 15 voix « pour » et 2 abstentions (MM. BORTHURY – LASCARAY).

Le Maire précise que c'est la seule question portée à l'ordre du jour et que la délibération s'imposait compte tenu d'impératifs en termes budgétaires et comptables.

Il rappelle les prochains rendez-vous dont :

- réunion de la commission « agriculture » (Jean-Paul ITURBURUA intervient pour préciser qu'il s'agit de la commission « agriculture – environnement ») : samedi 10 décembre 2016,
- réunion de la commission « bâtiments » : lundi 12 décembre 2016. Jean-Michel GOÑI précise que ce rendez-vous a été fixé lors de la précédente réunion de la commission et qu'il a omis de transmettre une convocation. Il indique que cela serait fait dès le lendemain.
- Goûter de Noël pour les enfants des écoles : 13 et 15 décembre
- vendredi 16 décembre : préparation colis de Noël à 9h00 en mairie.

Le Maire lève la séance.

Des débats sont initiés et relancés par des élus et le Maire précise pour la 2^{ème} fois que la séance est levée.